



Commission paritaire des carrières

1020100 Carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut

Supplément pour les scieurs au diamant non-stop.....	2
Les travailleurs qui ont obtenu le brevet de mineur	2
Primes d'équipes - horaires décalés.....	2
Primes pour travaux difficiles.....	2
Prime d'assiduité	2
Fête patronymique des "IV saints Couronnés"	2
Travail du samedi	2
Assurance hospitalisation	3
Chèque-cadeau	3
Chèques-repas.....	3
Remboursement des frais de transport	3
Prime de fin d'année.....	3
Pensions complémentaires	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Supplément pour les scieurs au diamant non-stop

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 8, 57, 58.

Durée :

20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Les travailleurs qui ont obtenu le brevet de mineur

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 9, 57, 58.

Durée :

20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Primes d'équipes - horaires décalés

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 10, 57, 58.

Durée :

20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Primes pour travaux difficiles

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 11, 57, 58.

Durée :

20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Prime d'assiduité

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 18, 57, 58.

Durée :

20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Fête patronymique des "IV saints Couronnés"

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 19, 57, 58.

Durée :

20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Travail du samedi

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 20, 57, 58.



Durée :
20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Assurance hospitalisation

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 28, 57, 58.

Durée :
20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Chèque-cadeau

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 29, 57, 58.

Durée :
20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Chèques-repas

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 49, 57, 58.

Durée :
20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Remboursement des frais de transport

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 21, 22, 57, 58.

Durée :
20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2014 (124.321)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 15, 16, 57, 58.

Durée :
20 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Pensions complémentaires

CCT du 27 janvier 2011(103.308)

Régime de pension sectoriel

Tous les articles

Durée :
1er janvier 2011 pour une durée indéterminée.

CCT du 27 janvier 2011(103.309) modifiée par la CCT du 20 octobre 2014 (124.322)



Un fonds de sécurité d'existence de l'industrie des carrières du petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut dénommé "Fonds 2ème pilier SCP102.01" et fixant ses statuts

Tous les articles. Art. 8 est remplacé à partir du 20 octobre 2014, par la CCT du 20 octobre 2014.

Durée :

1er janvier 2011 pour une durée indéterminée.